

UR.

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

Dossier DP 78362 26 00080

Déposé le : **06/07/2026**

Affiché le : **09/07/2026**

Objet des travaux : **Mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur d'une épaisseur de 14 cm sur les façades orientée(s) Sud-Est, Sud-Ouest, Nord-Ouest, avec ravalement et conservation des modénatures.**

Adresse du terrain : **17 rue de la Bièvre
78711 Mantès-la-Ville**

Référence(s) cadastrale(s) : **AL993**

Dossier suivi par :

Vanessa APPATORE (01 34 01 24 43 /

vanessa.appatore@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

DESTINATAIRE :

SAS GROUPE JDI

Yonni TURJMAN

2 rue Suchet

94700 Maisons-Alfort

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de MANTES-LA-VILLE certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de la SAS **GROUPE JDI, représentée par Yonni TURJMAN**, enregistrée sous le numéro **DP 78362 26 00080** pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus depuis le **06/08/2026**.

Le dossier a été transmis le 05/08/2026 au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du code de l'urbanisme.

A MANTES-LA-VILLE, le 03/08/2026

Le Maire de MANTES-LA-VILLE


Sami DAMERGY